

FORMULAIRE

Avis de projet

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l’initiateur de projet	
Nom : Hydro-Québec	
Adresse municipale : 75, boul. René-Lévesque Ouest, 20 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1A4	
Adresse postale (si différente de l’adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique	
Numéro de téléphone : 514 289-2211, p. 5669	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : bouchard.claudine.h@hydroquebec.com	
1.2 Numéro de l’entreprise	
Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) : 8811141181	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, l’avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l’annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par l’initiateur de projet (s’il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si différente de l’adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO) Ligne de raccordement à 315 kV du parc éolien Des Neiges – Secteur sud sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré
2.2 Article d’assujettissement du Règlement sur l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets
Dans le but de vérifier l’assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Article 10 al.1(1) de la Partie II de l’Annexe 1 du <i>Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets</i> ; construction, sur une distance supérieure à 2 km, d’une ligne de transport et de répartition d’énergie électrique d’une tension égale ou supérieure à 315 kV.

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation
Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Hydro-Québec propose de construire une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV dans la région administrative de la Capitale-Nationale, sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Cette nouvelle ligne, d'une longueur d'environ 10 km, permettrait de raccorder le parc éolien Des Neiges – Secteur sud au réseau de transport à 315 kV existant à partir d'une ligne située entre les postes Laurentides et Bersimis-1.
Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).
2.4 Objectifs et justification du projet
Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet. Ce projet de construction d'une ligne de transport à 315 kV vise à raccorder le parc éolien Des Neiges – Secteur sud au réseau de transport existant. Il fait suite à une demande du promoteur dudit parc à cet effet, la Société BVH1, s.e.n.c., auprès d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité.
2.5 Activités connexes
Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé. Des travaux connexes seraient requis pour permettre l'intégration de la ligne projetée au réseau de transport existant, notamment sur une section de ligne existante entre le poste Laurentides et le point de dérivation vers le parc éolien, ainsi qu'à l'intérieur de certains postes existants. Ces travaux connexes ne font pas partie du projet faisant l'objet du présent avis.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités
Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) : Territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier et municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps
Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet : MRC de La Côte-de-Beaupré
Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) : Les principales affectations territoriales indiquées dans le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont les suivantes : forestière, récréative et agricole.
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) : Point central de la zone d'étude : Latitude : 47,20241 Longitude : -70,84577 NAD 83

3.2 Description du site visé par le projet
Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d’être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l’environnement). Indiquez, s’il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc. <u>Milieu biologique</u> Selon les données disponibles, des milieux humides ont été identifiés dans la zone d’étude, principalement dans les zones de basse altitude, à proximité de cours d’eau et de lacs. Une caractérisation détaillée sur le terrain permettra d’établir la quantité et la qualité de ces milieux sensibles. Pour les espèces à statut particulier susceptibles d’être présentes dans la zone d’étude, les habitats potentiels seront établis au moyen des données cartographiques disponibles afin de pouvoir guider la réalisation de certains inventaires sur le terrain. Au niveau faunique, des inventaires pour les chiroptères, la grive de Bicknell, les oiseaux de proie et les salamandres des ruisseaux sont anticipés dans le cadre de l’étude d’impact sur l’environnement. <u>Milieu physique</u> La zone d’étude se situe à l’intérieur du bassin versant principal de la rivière Sainte-Anne (niveau 1). Plusieurs cours d’eau serpentent la zone, dont les principaux sont la rivière du mont Saint-Étienne, la rivière des Roches, la rivière Brûlé, le ruisseau Beaumier, le ruisseau Montagne des Sables et le ruisseau de Saint-Nicolas. Située sur le Bouclier canadien, la zone demeure assez accidentée (altitude variant entre 300 m et 800 m), ce qui posera certains défis techniques pour le projet. <u>Milieu humain</u> La zone d’étude couvre une superficie d’environ 84 km², est peu urbanisée et se trouve en territoire agricole protégé sur 11 % de sa superficie. Elle se situe exclusivement sur des terres privées, dont environ 70% appartiennent à la Seigneurie de Beupré (Terres du Séminaire). La Seigneurie de Beupré est un lieu très prisé pour la chasse et la villégiature. Plusieurs chalets s’y trouvent et des baux locatifs sont en vigueur. Au sud de la zone d’étude, on retrouve des résidences, principalement situées dans le Domaine du Lac des Trois Castors ainsi que sur les rangs Saint-Nicolas et Saint-Édouard. Des sentiers de quad et de motoneige sont aussi présents. Le paysage et le niveau sonore du secteur seront étudiés dans le cadre de l’étude d’impact. À l’ouest, à proximité de la zone d’étude, l’aire récréative du mont Sainte-Anne constitue un pôle touristique d’intérêt régional avec son centre de ski alpin, son camping, ses sentiers de ski de fond, de vélo de montagne et de randonnée pédestre. La zone d’étude pourrait être ou avoir été fréquentée et exploitée par les Nations innue et huronne-wendat. Une étude d’utilisation du territoire par les populations autochtones et une étude de potentiel archéologique sont anticipées dans le cadre de l’étude d’impact. En considérant les caractéristiques prédominantes du milieu, les principaux éléments environnementaux sensibles sont l’utilisation du territoire par les communautés locales, le paysage, les milieux humides, les cours d’eau ainsi que la présence potentielle d’espèces fauniques et floristiques à statut particulier.

3.3 Calendrier de réalisation
Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure. Avant-projet : 2022-2023 Autorisations gouvernementales : 2024-2025 Construction : 2025-2026 Mise en service : 2026

3.4 Plan de localisation
Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux. Vous trouverez la carte de localisation du projet (zone d'étude) en annexe du présent avis.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Une démarche de consultation préalable auprès du milieu d'accueil a été réalisée au cours des mois de novembre et de décembre 2022, soit dès l'amorce de la planification de l'avant-projet pour la ligne de raccordement à 315 kV du parc éolien Des Neiges – Secteur sud.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- recueillir les attentes, préoccupations et enjeux préliminaires des organisations du milieu d'accueil afin d'orienter l'emplacement de la future zone d'étude et, éventuellement, des tracés potentiels pour la ligne de raccordement projetée;
- identifier les éléments du territoire valorisés par le milieu afin de bonifier le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement;
- connaître les préférences des organisations rencontrées en matière de collaboration et de consultation pour les étapes subséquentes.

Des rencontres ont été tenues avec des organisations du milieu d'accueil, notamment avec le Séminaire de Québec et des représentants municipaux. Au total, une quinzaine d'intervenants ont été rencontrés. Quatre principales thématiques d'intérêt pour les organisations du milieu en lien avec le projet ont été discutées, soit :

- l'emplacement du projet;
- la participation du milieu dans le cadre du projet;
- les composantes valorisées de l'environnement;
- l'accès au territoire et l'harmonisation des usages.

Les principales préoccupations soulevées par les organisations rencontrées concernent les impacts visuels de la ligne projetée dans les secteurs résidentiels et de villégiature, le maintien des activités de plein-air dans le secteur du Parc du Mont-Sainte-Anne, les impacts inhérents aux travaux de construction et les communications à prévoir.

Une démarche de consultation est à établir avec la Nation innue et la Nation huronne-wendat. Les représentants de ces nations pourront faire connaître leurs préoccupations en lien avec le projet à chacune des étapes. Dans le but de signifier le projet et d'initier cet échange, une correspondance a récemment été transmise aux chefs de Pessamit, Essipit, Mashteuiatsh et de la Nation huronne-wendat.

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.gc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.gc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Dans chaque nouveau projet, Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du public en plusieurs étapes permettant de tenir compte, en continu, des préoccupations et des attentes du milieu d'accueil et d'adapter du mieux possible le projet aux réalités locales.

La démarche proposée comporte les étapes suivantes :

PRÉSENTATION DU PROJET

À cette étape, Hydro-Québec souhaite échanger avec les citoyens au sujet de :

- la raison d'être du projet;
- la zone d'étude;
- la démarche de participation du public proposée.

Différentes activités et outils de communication seront proposés afin de rejoindre le plus grand nombre de gens, tels que :

- la mise en ligne d'un site web spécifique, incluant les coordonnées de la ligne téléphonique Info-projets;
- des rencontres en personne et en ligne avec les citoyens de la région, les représentants du milieu d'accueil et les représentants des Nations innue et huronne-wendat.

CONSULTATION SUR LE PROJET

À cette étape, Hydro-Québec consultera l'ensemble des publics concernés en vue de recueillir leurs commentaires ainsi que leurs propositions d'optimisation du projet. Différents outils et activités de communication seront proposés pour favoriser le dialogue et susciter la participation de la communauté.

Les principaux éléments présentés à cette étape sont, notamment :

- les variantes de tracé projetées;
- l'évaluation préliminaire des impacts et les mesures d'atténuation envisagées;
- le processus de consultation déployé et la démarche d'accompagnement des propriétaires potentiellement touchés;
- les prochaines étapes.

PRÉSENTATION DU PROJET OPTIMISÉ

À la lumière des avis et des commentaires qui auront été recueillis à l'étape précédente, Hydro-Québec proposera à nouveau des tribunes et des outils de communication diversifiés en vue de présenter le projet optimisé.

Ces activités viseront à présenter :

- le tracé de ligne retenu et ses caractéristiques techniques;
- les améliorations apportées au projet initial et le suivi des préoccupations exprimées;
- les mesures d'atténuation environnementales;
- les étapes d'autorisations gouvernementales à venir;
- les retombées économiques régionales et le *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec;
- l'échéancier de réalisation.

Tout au long de sa démarche de participation du public, Hydro-Québec s'assurera de demeurer accessible et disponible auprès de l'ensemble des publics concernés par son projet en vue de répondre aux besoins d'information, recueillir les préoccupations et les avis et solliciter la collaboration à l'élaboration du projet de moindre impact.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet
Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet. À l'amorce des études d'avant-projet, les principaux enjeux anticipés sont les suivants : • l'acceptabilité du projet par les communautés locales allochtones et autochtones; • la préservation de la biodiversité et la protection des espèces à statut particulier; • la conservation des habitats fauniques et floristiques; • la protection des milieux humides et hydriques; • la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes; • le maintien des usages du territoire, notamment les activités récréotouristiques; • le maintien de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire; • l'intégration visuelle des nouveaux équipements; • l'optimisation des retombées économiques pour le milieu d'accueil.
5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur
Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain). Les principaux impacts appréhendés du projet sont les suivants : <u>Milieu physique</u> • le risque de contamination des sols et de l'eau en cas de déversement accidentel lors de la réalisation des travaux de construction; <u>Milieu biologique</u> • les empiétements permanents et temporaires en milieux humides et hydriques; • les pertes du couvert forestier et d'habitats fauniques et floristiques; <u>Milieu humain</u> • la perturbation de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire, principalement lors des travaux (circulation, bruit, poussière, etc.); • les impacts sur les activités récréotouristiques (chasse, villégiature, VTT, motoneige); • la modification du paysage.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre
Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet. Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre essentiellement par l'utilisation de machinerie de chantier lors des travaux. Toutes les sources d'émissions projetées pour les phases de construction et d'exploitation seront considérées et décrites lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DECLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

François Brassard pour Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique, Hydro-Québec

Signature



Date

23 février 2023

